



Gerer une entreprise après le décès du dirigeant

Par **josephinelle_old**, le **25/10/2007** à **10:51**

le dirigeant marié sous contrat depuis plusieurs années 2 enfants mineurs décède avant d'avoir fait donation des biens à son épouse. l'entreprise agricole qui emploie plusieurs salariés est bloquée, impossible de régler les salaires ainsi que toutes les charges attenantes, le notaire bloque en invocat la succession.
Pourtant la loi de 2006 autorise l'héritier ou l'usufruitier à gerer l'entreprise au lendemain du décès du dirigeant. quand est -il réelement ?
l'épouse peut elle gérer l'entreprise , dans l'attente de la succesion, qui peut certainemnt dureé plusieurs mois
merci de vos réponses.